

# Sommaire

## Edito du Maire

---

1. Un projet ambitieux, qui assigne une mission claire!

## Actualités

---

6. Revue de projets
10. Compte administratif 2022, budget communal
14. Quelques règles du « bien vivre ensemble » !

## Aménagement

---

18. Urbanisme : bilan
20. Urbanisme : aménagement à Combe à la Vaux

## Communiqués

---

22. SIVOM : quelques actualités
25. Les bons gestes : les lingettes
26. Défi jeunes
30. Rappels
31. Rendez-vous avec un élu
32. Informations pratiques

## Edito du Maire

---

Pour que notre territoire réponde aux enjeux de demain,

# Un projet ambitieux, qui assigne une mission claire !

Notre commune, membre de Grand Besançon Métropole, fait partie de ce territoire que nous devons - tous ensemble - faire rayonner et prospérer dans l'intérêt de tous ceux qui y vivent. Dans un contexte général aux multiples incertitudes, dans un contexte territorial aux multiples concurrences, notre territoire doit être gouverné par une vision pertinente et transparente qui éclaire un projet ambitieux.

Ainsi s'affirme la voie du succès au service des acteurs et des habitants.

Nous en avons les atouts, nous en avons tracé les axes, nous en avons la volonté.

Notre vision doit ainsi concourir à façonner notre avenir collectif. Sera-ce le cas ? C'est possible, à la condition que la recherche de postures, et de satisfaction d'ambitions partisanes ne minent pas l'action qui ne sera efficace que si elle est déterminée grâce notamment à une forte cohésion.

Or, trop souvent nous musardons et tergiversons... à dessein !

 **Nous avons un projet pour un territoire prospère et résilient**

C'est « Action Grand Besançon » ! Nous n'en avons pas d'autre ! (voir bulletin de septembre 2022)

Dans son introduction, le projet plante le décor :)

« Ces dernières années ont démontré la vulnérabilité de nos systèmes de vie, tout en révélant les forces de notre territoire : un environnement naturel et patrimonial remarquable, un cadre de vie envié, des activités de proximité dynamiques, un

écosystème reconnu, des relations transfrontalières durables, une activité culturelle et sportive foisonnante... La diversité de ses atouts inscrit Grand Besançon Métropole parmi ces territoires désirés.

Grace à son engagement dans la transition, notre territoire a su répondre aux bouleversements provoqués par la crise sanitaire dans le sillage de la crise climatique : énergies renouvelables, diversité des mobilités et des infrastructures associées, rénovation énergétique des bâtiments, clauses environnementales et sociales... La crise actuelle des matériaux et de l'énergie montre que ces engagements passés étaient essentiels et prouvent la force anticipatrice de notre territoire.

Le projet de territoire 2022 entend poursuivre ces engagements tout en s'emparant du nouvel enjeu : concilier prospérité et résilience. Il écrit les grandes lignes directrices que nous souhaitons adopter pour structurer notre action, en interaction avec toutes nos forces vives et leurs précieuses initiatives.

Ce projet se décline à toutes les échelles.

GBM œuvre au quotidien pour le bien-être des Grands-Bisontins : développement économique, adaptation des voies de mobilité et de communication, aménagement des espaces publics, parcours résidentiels, gestion des déchets, de l'eau et de l'assainissement, développement d'énergies renouvelables, requalification des quartiers prioritaires et investissement sur les centres-bourgs, développement de l'habitat sur tout le territoire...

GBM repense tous ses schémas : de mobilité (PDM), d'habitat (PLH), et d'aménagement du territoire (PLUI et SCoT). c'est un territoire qui se redessine, en interaction avec ses voisins - proches comme éloignés - et avec la détermination d'accueillir de nouveaux habitants au sein de formes urbaines repensées.

GBM accompagne le développement des filières économiques d'avenir : santé, microtechnique, optique, numérique, luxe, silver économie... mais aussi artisanat, agriculture notamment urbaine, écotourisme et tourisme urbain.

GBM participe à l'insertion et renforce l'accessibilité pour offrir toutes ses chances au plus grand nombre.

GBM investit dans la réhabilitation des campus pour améliorer la vie étudiante, l'accueil de chercheurs internationaux, l'hébergement des laboratoires et des écoles... avec une ambition de valorisation internationale.

GBM terre de champions ouvre de nouveaux espaces sportifs de haut niveau.

Dans le projet de territoire 2022, ce sont tous les projets en cours ou à venir qui sont proposés. »

« Partant d'un travail important mené lors de son élaboration, nous avons imaginé, adapté, impulsé cette nouvelle feuille de route pour porter, partager nos ambitions et les faire vivre. Ce projet de territoire définit nos grandes orientations politiques, nos actions structurantes et prioritaires tout en permettant l'agilité, l'adaptation et l'expérimentation. »

### **Notre territoire, ancienne capitale régionale, doit être relié aux autres**

Nos projets sont multiples ; ils répondent à quatre orientations : Alliances, Cohésion, Transitions, Effervescence ! C'est-à-dire tout le contraire de l'isolement.

Par conséquent notre territoire doit nécessairement être relié aux territoires voisins, français et suisse (nous développons d'ailleurs de multiples partenariats avec la Suisse); pour cela, il doit être doté d'infrastructures efficaces, routières et ferroviaires.

C'est un fait, les mobilités (des usagers et des marchandises) sont d'abord - et de loin - une affaire routière, et sans doute pour longtemps encore (grâce, espérons-le à une énergie décarbonée ! mais le tout électrique européen qui devrait prendre progressivement effet à partir de 2035 semble bien devoir s'ouvrir à d'autres énergies (biocarburants et hydrogène notamment).

Nous avons donc besoin de routes, de rails structurants irrigant notre territoire. C'est bien évidemment le cas de l'autoroute A 36, mais ce doit être aussi le cas de la RN 57 qui doit assurer un trafic fluide, certes sur notre territoire (d'où la nécessité d'achever le contournement ouest de Besançon), mais aussi au-delà, pour la traversée de Pontarlier jusqu'à la frontière suisse.

A défaut, le trafic routier ouest/est évitera notre région, la contournera par le nord (vers Bâle), et par le sud (vers Genève) au détriment de notre territoire qui en périlitera.

Le problème est identique en matière ferroviaire. La Région défend ce concept ; pour autant notre desserte ferroviaire a diminué depuis l'ouverture de la ligne LGV en 2011 ! et il est juste et nécessaire d'offrir une liaison ferroviaire efficace pour la ligne dite des horlogers, le fait frontalier devenant de plus en plus large avec des perspectives d'accroissement importantes.

Ainsi nous avons un égal besoin de voies routières et de voies ferroviaires qui sont parfaitement complémentaires. Ne les opposons pas !

## L'économie c'est la vie !

Voilà un précepte qu'il ne faut jamais oublier. L'Économie ce n'est pas l'ennemi, c'est la source même de la vie économique, sociale, culturelle et sportive.

C'est par le développement de l'économie qu'est développé l'emploi, et que sont produites les richesses si indispensables.

Ainsi, l'économie est-elle le moteur de la vitalité de notre territoire avec ses près de 14 000 entreprises, et près de 100 000 emplois ! Et la volonté inscrite dans notre projet de territoire « soutenir les dynamiques économiques de notre territoire » nous oblige à agir de multiples façons.

A cet égard, qu'il a été laborieux de concevoir un schéma d'aménagement de zones d'activités... alors que les zonages des PLU offraient tous les éléments nécessaires. Et ce schéma, obtenu « à l'arrache » qui porte sur environ 130 hectares (ce qui est plus ambitieux que les trop modestes 70 hectares étrangement affectés au service de la posture !) souffre néanmoins d'au moins deux carences notoires : l'absence de grandes surfaces opérationnelles (nous risquons de ne pas savoir répondre à de nouvelles opérations du type ANTOLIN), et l'absence d'extension prévue pour la zone d'activité de Mamirole est une quasi-invitation aux entreprises à aller s'installer au-delà, à peu de distance, sur la zone de la Croix de Pierre sur la commune d'Étalans.

Un sursaut sera nécessaire. Car si nous avons contribué à ce que le SRADDET (Conseil Régional) porte le concept d'un développement multipolaire (pour un développement équilibré sur tout le territoire régional), nous affirmons la nécessité de tout faire également en faveur d'un développement économique sur notre propre territoire (un déclin économique signifierait le déclin de notre agglomération).

Ce n'est que posture que de considérer égal un développement chez les territoires voisins au

détriment du notre. Ce n'est pas la position du Conseil Communautaire !

Bien évidemment, nos ambitions économiques sont multidirectionnelles, même si les entreprises micromécaniques concentrent 11 000 emplois et que tout le secteur biomédical est très prometteur. Avec de nombreux autres secteurs, tous à suivre avec attention, on voit l'intérêt des secteurs qui peuvent apparaître plus traditionnels. Ainsi ANTOLIN est un acteur important de l'automobile ; mais à elle seule cette entreprise (présente dans 35 pays) compte plus de 400 emplois dans notre agglomération.

Autre exemple, le plus ancien sans doute, celui de l'agriculture et de l'alimentation à l'égard duquel nous nous engageons directement dans le projet alimentaire territorial. Mais n'oublions pas que notre territoire est largement agricole et forestier, et que s'il est source d'environnement, il est aussi source de valeur ajoutée... qui pourrait utilement évoluer vers plus de proximité, et contribuer aussi à la production d'énergie.

A cet égard, n'oublions pas les actifs de l'agriculture, n'oublions pas les moyens de formation considérables : un lycée agricole (et une école privée au cœur de Besançon), une Ecole Nationale d'Industrie Laitière (et de qualité de l'eau), n'oublions pas la présence sur notre territoire de la première entreprise d'exportation d'animaux montbéliards, n'oublions pas ce groupement coopératif « Franche Comté Elevage » qui a assuré la survie de notre abattoir et qui a repris les activités de l'entreprise BELOT, n'oublions pas enfin cette entreprise coopérative qui - à Dannemarie - produit chaque année plus de 100 000 tonnes d'aliments de bétail (ce qui garantit la valeur ajoutée de la production céréalière locale qui - à défaut - exportée sans transformation, participerait à un appauvrissement de l'agriculture) et dont l'unité machinisme basée à Saône rayonne sur toute la Franche Comté et une grande partie de la Bourgogne !

## Grands services et population importante font la paire !

Soyons attractifs !

Si l'économie c'est la vie, la population fait le niveau de service !

C'est la chance de notre territoire ; 200 000 habitants, desserte par autoroute et par TGV, CHU performant, Université et écoles d'ingénieurs et importante garnison de l'armée de terre...

Pour préserver ce cadre de vie dans un site remarquable, alors que notre agglomération n'est plus capitale régionale, il est vital de conserver une dynamique favorable au plan de la population.

Et c'est parfaitement cohérent avec une dynamique économique attractive...

Nous devons tout faire pour que notre territoire - bourré de qualités - soit attractif pour gagner de la population, pour attirer des actifs et des retraités, et pour accueillir davantage de touristes.

Ce sont là précisément les orientations, et du SCOT en révision (Schéma de Cohérence Territoriale) qui table sur un accroissement de 900 habitants par an, et du PLH (Programme Local de l'Habitat) de Grand Besançon qui est en cours de finalisation en prévoyant la création de 900 logements nouveaux par an (dont une majorité sur la ville).

Et en ce domaine l'attractivité ne se résume pas aux objectifs, elle doit se vérifier dans les faits. Et être attractifs ce n'est pas multiplier les obstacles, c'est travailler d'arrache-pied à adapter les offres, c'est ça être résilients.

Oui, nous devons absolument inscrire nos démarches dans le cadre de la sobriété foncière (sur laquelle nous nous sommes fortement impliqués depuis vingt ans à Serre les Sapins en créant la ZAC des Epenottes-Champs François qui divise par plus de deux la consommation de terrain par logement !) que la loi climat et résilience impose désormais,

mais de manière progressive pour atteindre le « zéro artificialisation nette » en 2050 !

D'ici là, les nouveaux documents de planification auront dû être actualisés (SRADDET pour février 2024, SCOT pour aout 2026, PLU pour aout 2027 !).

Mais dans l'immédiateté là aussi, foin des postures, voire de l'hypocrisie.

Oui d'ici à 2050, le développement économique, et le développement de l'habitat sur notre territoire doit consommer moins d'espace, mais pour être mené à bien, il devra encore consommer notamment des espaces agricoles, tel que cela est prévu dans les PLU qui ont été approuvés après de longues études y compris agricoles.

Donc, dans ce nouveau contexte législatif qui n'est pas globalement contesté (le calendrier quant à lui pourrait peut-être changer !) il ne faut pas nous tromper si nous voulons réussir notre développement.

Il ne s'agit surtout pas de faire barrage à l'urbanisation comme nous l'avons vu à propos d'une zone d'activités à Pirey (invraisemblable) dont l'ouverture est nécessaire pour de nombreuses entreprises locales !!!...

Il s'agit, en responsabilité, d'adapter les modalités de construction (qu'il s'agisse d'entreprises, ou d'habitat) afin de concevoir autrement ce nouveau bâti (retrouver par exemple des bâtiments industriels en hauteur plutôt qu'à l'horizontale, et créer des zones d'habitat alliant du collectif et du pavillonnaire pour réduire les emprises foncières).

Et l'esprit dans lequel cette nouvelle démarche est mise en œuvre est bien évidemment déterminant. Plutôt que de multiplier les interdictions et faire trainer les instructions (qui est une vraie invitation à aller s'implanter et construire ailleurs !...) nous devons multiplier les accompagnements volontaristes et convaincre plutôt que contraindre !

C'est à ces conditions que nos orientations ne  
seront pas seulement des illusions !

C'est aussi ça l'attractivité !

Gabriel BAULIEU  
Maire  
1<sup>er</sup> VP de GBM

# Revue de projets

L'action municipale est d'abord quotidienne pour assurer le bon fonctionnement des services et pour répondre aux exigences de l'actualité.

Mais l'action municipale, c'est aussi agir pour l'aménagement et l'équipement de la commune à travers des projets dont l'issue s'inscrit dans le temps avec des délais plus ou moins longs en fonction de leur nature et/ou de leur complexité.

Afin d'esquisser des perspectives, en vue du mandat municipal 2020/2026, nous vous avons proposé un projet pour Serre les Sapins. C'est ce document, appelé évidemment à être adapté, qui guide nos décisions. De surcroît, ce sont les conditions et les capacités financières qui -au fur et à mesure- fixeront le niveau d'engagement et donc de réalisation des différentes opérations envisagées.

Nous avons fait ce point de situation dans les colonnes des bulletins précédents, mais les questions qui nous parviennent nous font considérer utile de le diffuser régulièrement avec quelques précisions complémentaires.

### (GBM : Grand Besançon Métropole)

Procédons ainsi à une rapide revue de projets afin d'en faire le point sur l'essentiel.

#### Extension du cimetière

Comme exposé dans un précédent bulletin, cette opération est quasiment achevée. Elle doit néanmoins être finalisée juridiquement après une enquête publique qui doit être diligentée prochainement par GBM qui assume désormais cette compétence (création et extension de cimetière). La démarche se prolonge après que l'Agence Régionale de Santé ait demandé que le plan d'aménagement soit modifié. Les travaux d'extension seront quant à eux programmés au rythme des besoins. Ainsi, une nouvelle tranche de caveaux a été construite durant l'automne dernier. Et, désormais nous travaillons à la construction de nouveaux columbariums.

#### Rénovation des murs du clocher et de la façade sud de l'église

L'étude diagnostic est réalisée ; ce dossier est travaillé en relation avec les services de GBM. Toutefois, comme il n'y a pas d'urgence

signalée, ce sont les capacités de la commune à porter cet investissement, après chiffrage des projets prioritaires, qui détermineront si ce projet sera ou non mené à bien au cours du mandat. Nous devrions pouvoir décider sur ce point dans le cadre du budget 2023.

#### Rénovation des parois du Centre Médico-Social

L'opération a été conduite à son terme.

#### Création d'une nouvelle zone urbaine Aux Tartres

Située entre les rues de Blanchot, des Charrières, le chemin de Velle aux Chênes et l'Allée de la Ménère, cette zone a été classée constructible lors de la dernière révision du POS et sa transformation en PLU en 2014.

Le projet dans son principe a été formalisé par une délibération du conseil municipal de juillet 2020.

Désormais les études sont entreprises avec les services compétents de GBM, le groupe de pilotage préconisant la réalisation d'une ZAC

avec déclaration d'utilité publique ; mais peut-être que la formule « plan d'aménagement » sera suffisante.

Récemment le diagnostic archéologique a été réalisé.

Et c'est une procédure appropriée qui permettra de faire passer cette zone de 2AU à 1AU dans le PLU.

### **Projet de bâtiments à Combe à la Vaux**

Sur toute la parcelle réservée au PLU, les études ont débuté; elles sont de diverses natures :

Une étude confiée aux services de GBM a permis d'arrêter un projet d'aménagement de l'espace dans l'esprit le plus pertinent possible. (voir page 20)

Désormais, les choses sont arrêtées en retenant les idées suivantes : l'ensemble de l'espace à aménager devra être isolé des secteurs bâtis environnants par un écran végétal qui pourrait être partiellement constitué d'arbres fruitiers ; l'atelier-garage trouvera sa localisation dans la partie haute de la parcelle ; l'espace affecté à un bâtiment à vocation sportive est tel qu'il pourra accueillir un gymnase ; il en résulte un petit solde d'espace non affecté en plus de l'exutoire d'eaux pluviales à prévoir.

Techniquement le diagnostic archéologique a été réalisé, les conclusions sont négatives. Les études de sol ont également été réalisées. Les études préalables de GBM étant terminées, l'équipe de maîtrise d'œuvre vient d'être désignée (cabinet ARCHI+TECH). Elle est immédiatement chargée d'établir l'avant-projet sommaire relatif à l'atelier garage communal.

Enfin, la procédure d'acquisition du terrain est terminée. Le terrain de Combe à la Vaux de près de deux hectares est propriété de la commune.

### **Projet sportif A Bonney**

Après l'échec du projet de terrain de football synthétique intercommunal, nous avons recentré nos préoccupations sur l'éventuelle mise aux normes du terrain de football situé A Bonney.

Mais il était nécessaire de faire précéder tout éventuel projet d'une étude d'aménagement global de tout l'espace dédié aux activités sportives dans ce secteur (selon le PLU). C'est cette étude confiée à GBM qui devait préciser ce qu'il est possible d'aménager sur cet espace.

Un premier rendu a établi que l'espace n'est pas suffisant pour y aménager un terrain de foot aux normes de la ligue, requises pour les compétitions des équipes les mieux classées. Cependant, une réunion de travail avec les dirigeants du club a mis en évidence qu'il est possible d'y aménager un terrain d'entraînement et de compétition notamment pour toutes les équipes d'enfants et d'adolescents que compte le Football Club du Grand Besançon. A la lumière de ces éléments, il convient d'approfondir les études. C'est cela qui est en cours avec un élément directeur constitué d'un projet de création d'un petit terrain synthétique et vestiaires pour répondre aux besoins du club, le solde de l'espace permettant d'y conserver un terrain de foot en herbe ouvert.

Dans cette perspective la partie du terrain qui est propriété privée est en cours d'acquisition par la commune.

### **Extension du pôle santé et construction d'une maison médicale**

C'est dans le secteur du pôle médico-social de François/Serre, rue de la Machotte, que conformément au PLU, nous faisons une étude d'aménagement relative à l'extension de la zone dédiée au médical et au social.

Cette étude est confiée aux services du Grand Besançon ; elle devra être suivie d'une modification de classement de la zone au PLU

(2AUe en 1AUe), selon une procédure appropriée.

Dans le même temps, SEDIA (par ailleurs aménageur de la ZAC des Epenottes-Champs François), a été sollicitée pour le cas échéant, assurer une fonction d'aménageur constructeur de la zone médicale (à voir dans le respect des procédures). Le groupe de travail dédié poursuivant la mise au point, et du projet, et de ses modalités de réalisation.

Mais d'ores et déjà, l'approfondissement de la réflexion a permis de recueillir des manifestations d'intérêt à s'installer sur ce site de la part de plusieurs praticiens. Et un premier projet de maison médicale de trois cabinets est à l'étude sur la partie constructible du terrain à proximité du CMS.

#### **Projet de création d'un tiers-lieu**

Après la phase étude sur ce projet, nous avons conclu qu'il n'y avait pas matière à la réalisation.

#### **Projet de création d'un skate park**

Comme en témoigne la pratique de ces sports par des jeunes sur différents sites du village, un skate park serait le bienvenu.

L'étude de faisabilité du projet à proximité du magasin Croc'Nature a conclu favorablement. Les expertises nécessaires pour réaliser ce type d'aménagement ont été mobilisées. Par suite, le skate park devrait être aménagé à compter de l'automne 2023.

#### **Projet de programme photovoltaïque**

Nouvelle déclinaison de ce que nous amorçons depuis plusieurs années, particulièrement autour de la Maison du Mieux Vivre, afin de contribuer à la gestion des transitions, ce projet photovoltaïque doit consister à installer des panneaux photovoltaïques sur un maximum de sites communaux.

Là aussi, la démarche a débuté et nous mobilisons des compétences pour nous aider dans ce projet. Une mobilisation des habitants

et des chefs d'entreprise propriétaires d'immeubles est aussi envisagée pour donner à cette évolution la portée la plus grande possible.

#### **Acquisitions foncières**

Elles sont liées à la conduite des projets précités. Nous privilégions les discussions et négociations avec les propriétaires concernés, mais avec l'obligation d'aboutir.

#### **Autres projets à faire progresser**

Repositionner quelques raccords réseaux rue du Stade, action auprès des entreprises pour tenter de mieux fixer des emplois locaux, travailler en comité consultatif à la promotion et à l'accompagnement des transitions, tenter d'organiser davantage de services de proximité.

A cet égard nous avons répondu favorablement à la demande reçue du boucher traiteur de François qui, manquant de place sur son site actuel, souhaite s'installer à Serre les Sapins, rue de la Machotte. Désormais la construction du bâtiment est en cours sous la maîtrise d'ouvrage de la société créée par les époux DEFORET.

#### **Maîtrise de la circulation de transit, et de la vitesse des véhicules**

Voilà une question récurrente qui nous mobilise depuis des années. Les avancées sont considérables.

Certains se rappelleront de notre totale mobilisation pour obtenir la création de la RD 75 en tant que route de desserte (et non de rocade de Besançon) avec l'aménagement des giratoires et du passage piéton souterrain. Ce fut déterminant pour alléger la circulation sur les rues de la Machotte et de la Faye et pour permettre un développement économique à Serre les Sapins.

Plus tard, nous avons agi pour réduire la circulation de transit entre Pouilley et Châteaufarine avec l'installation d'écluses sur

la RD 465 et de feux tricolores au carrefour RD 465/RD 108. L'effet en est très net.

Plus récemment, c'est à la problématique de la tranquillité et de la sécurité au cœur du village ancien que nous nous sommes attaqués...avec la multiplication de plateaux surélevés ayant un double objectif: ralentir la vitesse de circulation des véhicules, et inciter les véhicules en transit à choisir un autre itinéraire. Les deux objectifs sont atteints.

...avec un effet secondaire rue des Orbeux qui a supporté un transfert de circulation pour éviter les dispositifs au centre du village, et un constat rue de la Gare où les véhicules disposant d'une courte ligne droite n'y respectaient pas les limitations de vitesse.

Par conséquent, nous avons décidé de doter ces deux rues de nouveaux plateaux surélevés, un rue des Orbeux, et un rue de la Gare (au carrefour de la rue Combe au Roucheret) qui sont désormais installés depuis quelque temps.

# Compte Administratif 2022

## Budget Communal

Le compte administratif est le document par lequel le Maire et l'équipe municipale rendent compte de leur gestion.

Le Compte Administratif (CA) est le résultat de l'exécution budgétaire au terme de l'année écoulée. Le CA a été voté en conseil municipal le 14 mars 2023

C'est donc la photographie au 31 décembre 2022 de la situation financière de la commune.

Il comporte les différents projets et distingue de manière pluriannuelle ce qui a été réalisé, c'est-à-dire réellement consommé ou payé, de ce qu'il reste à réaliser, crédits non utilisés en investissement.

Tout comme le budget, le CA comporte deux grandes parties bien distinctes :

- Les Recettes et les Dépenses au sein desquelles s'établissent deux subdivisions :
  - o Le fonctionnement qui concerne la vie de la commune
  - o L'investissement qui engage sur des projets structurants.

En présentation infra :

- La balance générale, solde d'exécution du budget communal, CA 2022 (résultat).
- Les principales dépenses et recettes du budget communal, CA 2022.

### Résultat du Compte Administratif du budget communal

2022

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	1 248 171,21 €	1 646 782,95 €	398 611,74 €
Investissement	1 422 827,75 €	728 042,93 €	158 357,74 €
		Dont 370 743,15 € Résultat fonctionnement 2021	= Résultat investissement 2022 - 694 784,82 € + Résultat investissement 2021 853 142,51 €
Résultat global au 31 décembre 2022			556 969,43 €

## Principales dépenses et recettes section fonctionnement du budget communal

Principales dépenses	Montant	Principales recettes	Montant
<b>Charges à caractère général (a)</b>	410 036,04 €	<b>Impôts locaux (d)</b>	1 142 536,79 €
<b>Charges du personnel (b)</b>	365 742,40 €	<b>Dotation, Participations (e)</b>	128 953,28 €
<b>Subventions Participation (c)</b>	195 886,20 €	<b>Produits des services (f)</b>	161 490,92 €
<b>Intérêt de la dette</b>	23 278,16 €	<b>Divers et reste (g)</b>	213 801,96 €
<b>Divers et reste</b>	253 228,41 €		
<b>Dépenses totales</b>	<b>1 248 171,21 €</b>	<b>Recettes totales</b>	<b>1 646 782,95 €</b>

- (a) : dépenses de fonctionnement des services municipaux (fournitures, prestations de services, contrats enfance, contrats de maintenance...)
- (b) : dépenses liées au personnel communal (salaires, cotisations sociales, autres charges)
- (c) : Participations communales au fonctionnement (SIEVO, SIVOM, CCAS, associations et FSI/FAAD)
- (d) : Impôts locaux (taxe d'habitation, taxes foncières propriétés bâties et non bâties)
- (e) : DGF, DSR, FCTVA, Autres participations....
- (f) : coupes de bois, redevances d'occupation du domaine public
- (g) : mise à disposition de locaux et personnel pour les activités périscolaires, droit de mutation, revenu des immeubles...

### Principales dépenses de fonctionnement réalisées en 2022

- Fournitures petits équipement : 6 871 €
- Prestations AFR Franois Serre : 88 675 € AFR Pouilley les vignes : 5 300 €
- Entretien de voiries : 26 193 €
- Consommation énergétique des bâtiments communaux : 40 334 €
- Entretien des espaces publics : 20 527 €
- Charge du personnel : 365 742 €
- Subventions/Participations : SIVOM 64 100 €, SICA 2 646 €, CCAS 8 072 €, Associations et fonds pédagogiques 10 808 €

### Principales recettes de fonctionnement réalisées en 2022

- Impôts locaux : 901 894 € (THS - TFPB - TFNB)
- La Dotation de Solidarité Communautaire reversée par la CAGB : 134 823 €
- Le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales : 19 278 €
- La DGF (dotation de l'Etat) : 46 536 €
- Coupe de bois 103 826 €
- Affouages 3 214 €

## Principales dépenses et recettes section investissement du budget communal

Principales dépenses	Montant	Principales recettes	Montant
Remboursement du capital (a)	136 511,24 €	FCTVA (e)	120 252,37 €
Travaux d'investissement (b)	76 271,94 €	Taxe d'aménagement (f)	16 912,54 €
GFP de rattachement (c)	533 518,11 €	Subventions (g)	32 931,70 €
Terrains nus (d)	248 492,47 €	Excédent du fonctionnement (h)	370 743,15 €
Aménagement cimetière	35 532,30 €	Opérations d'ordre de transfert entre section	182 705,17 €
Divers et reste	392 501,69 €	Divers et reste	4 498,00 €
<b>Dépenses totales</b>	<b>1 422 827,75 €</b>	<b>Recettes totales</b>	<b>728 042,93 €</b>

- (a) : remboursement des emprunts contractés
- (b) : travaux d'investissement sur les bâtiments communaux (CMS)
- (c) : Remboursement fond de concours GBM (centre village, rue des Orbeux ...)
- (d) : Achat terrain Combe
- (e) : FCTVA, remboursement de la TVA par l'Etat, deux ans après le paiement des travaux
- (f) : taxe d'aménagement
- (g) : subventions reçues de l'Etat, du conseil régional, du conseil départemental et autres organismes
- (h) : par délibération du conseil municipal, affectation de la recette de fonctionnement de l'année N-1 (autofinancement)

### Principales dépenses d'investissement réalisées en 2022

- Frais d'étude : 12 061 €
- Achat terrain : 248 492 €
- Remboursement GBM travaux 2018 et autres : 533 518 €
- Attribution compensation au GMB :
- 85 540 € (paiement centre village, places mairie et sergent, fontaine du sergent, rue du Magny et chemin rural)

- Achats matériels et outillage : 103 741 € (tracteur, épareuse, benne...)

### Principales recettes d'investissement réalisées en 2022

- FCTVA sur dépenses d'investissement : 120 252 €
- Taxe d'aménagement : 16 912,54 €
- Excédent de fonctionnement 2021 : 370 743€
- Subventions d'investissement (Etat, Région, Département) 32 931 €

## Résultat du Compte Administratif du budget CAVEAUX

2022

	Dépenses	Recettes	Résultat
<b>Fonctionnement</b>	<b>66 394,00 €</b> (a)	<b>66 394,00 €</b> (b)	<b>0 €</b> (+ 3 749,40 € - résultat 2021)
<b>Investissement</b>	<b>61 678,00 €</b> (c)	<b>61 930,60 €</b> (d)	<b>252,60 €</b>
<b>Résultat global au 31 décembre 2022</b>			<b>4 002,00 €</b>

(a) Construction caveaux et 42 336,00 € et Variation des stocks de produits 24 058,00 €

(b) Vente caveaux / cavurnes 4 716,00 € et Variation des stocks de produits 61 678,00 €

(c) Variation des stocks de produits 61 678,00 €

(d) Alimentation en provenance du Budget Communal 37 872,60 € et Variation des stocks de produits 24 058,00 €

## Résultat du Compte Administratif du budget PHOTOVOLTAÏQUES 2022

	Dépenses	Recettes	Résultat
<b>Fonctionnement</b>	<b>3 099,59 €</b> (a)	<b>4 897,46 €</b> (b)	<b>1 014,11 €</b> (- 783,76 € résultat 2021)
<b>Investissement</b>	<b>3 058,00 €</b> (c)	<b>3 058,00 €</b> (d)	<b>0 €</b>
<b>Résultat global au 31 décembre 2022</b>			<b>1 014,11 €</b>

(a) Redevance droit de passage EDF 41,59 € et Amortissement panneaux 3 058,00 €

(b) Revente électricité

(c) Remboursement avance BP Comme pour achat panneaux photovoltaïques.

(d) Amortissement installation spécifique

Jean-François MONET  
Quatrième Adjoint  
Chargé des finances

## Quelques règles du « Bien vivre ensemble » !

### *Réglementation des bruits*



Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique sont autorisés aux jours et horaires suivants :

du Lundi au Vendredi	9h00 à 12h00 14h00 à 19h30
Samedi	9h00 à 12h00 15h00 à 19h30
Dimanche	Non autorisé
Jours fériés	10h00 à 12h00
Si un jour férié tombe un dimanche, NON AUTORISÉ	

### *Brulage en milieu urbain*



Article 23-3 du règlement sanitaire départementale,  
signé par le préfet le 15 septembre 1982 :  
« le brulage en plein air des déchets et détritux de toute nature est rigoureusement  
interdit dans les agglomérations ».

Il est également interdit dans les zones d'activités !

### *Taille des haies*



Comme il est indiqué dans notre Plan Local d'Urbanisme (PLU), la hauteur des haies est limitée à 1,50 m pour celles implantées à l'alignement de l'espace public, et à 2,00 m pour celles implantées en limite séparative.

Les clôtures et les haies devront être implantées de manière à ne pas créer de gêne à la visibilité, aux carrefours, en particulier.

## Les propriétaires d'animaux



Ils doivent veiller à préserver la tranquillité du voisinage de jour, comme de nuit.

Les chiens ne doivent pas divaguer, doivent être tenus en laisse et museler en cas de chiens dangereux.



Stop aux déjections !

La commune a installé des bornes à hygiène canine en différents endroits ! Nous invitons les propriétaires de chiens à les utiliser pour le confort de tous.



Pour les chevaux, c'est plus compliqué mais pas impossible !

Force est de constater la présence de crottin sur nos trottoirs. Il existe pourtant des solutions :

- Le cavalier descend de sa monture et ramasse le crottin. Pas facile car monter à cheval avec une pelle et un balai n'est pas pratique !
- Le sac à crottin : il est adaptable à toutes les tailles de poneys ou chevaux. Il se fixe à la selle puis s'adapte parfaitement à la forme postérieure de l'animal grâce à son passage de queue. Quand la queue se lève, le sac s'ouvre naturellement et le crottin tombe dedans. Il permet ainsi de récupérer les crottins et de ne pas salir les endroits où se déplacent vos chevaux lors des balades en dehors des centres équestres !

Nous l'avons déjà évoqué, mais voici un rappel des quelques règles de circulation à cheval.

Un cavalier et son cheval qui empruntent une route ou toutes voies de circulation sont considérés comme un véhicule et à ce titre ce binôme doit respecter le code de la route (Article R412-44 du code de la route).

Sur la voie publique, le cavalier est considéré comme un conducteur, tout comme l'automobiliste ou le cycliste. Par conséquent, il doit se conformer à toutes les règles du code de la route applicables sur les conducteurs. S'il

met pied à terre et marche à côté de sa monture, le cavalier reste conducteur aussi longtemps qu'il se trouve sur la voie publique.

Les aires et voies piétonnes sont interdites aux chevaux ainsi que les bandes et pistes cyclables.

Il est autorisé sur une chaussée de circuler de front à deux chevaux. La file indienne doit néanmoins être privilégiée.

Attention ! Dans l'agglomération, il est également interdit de faire et/ou laisser galoper des animaux montés.

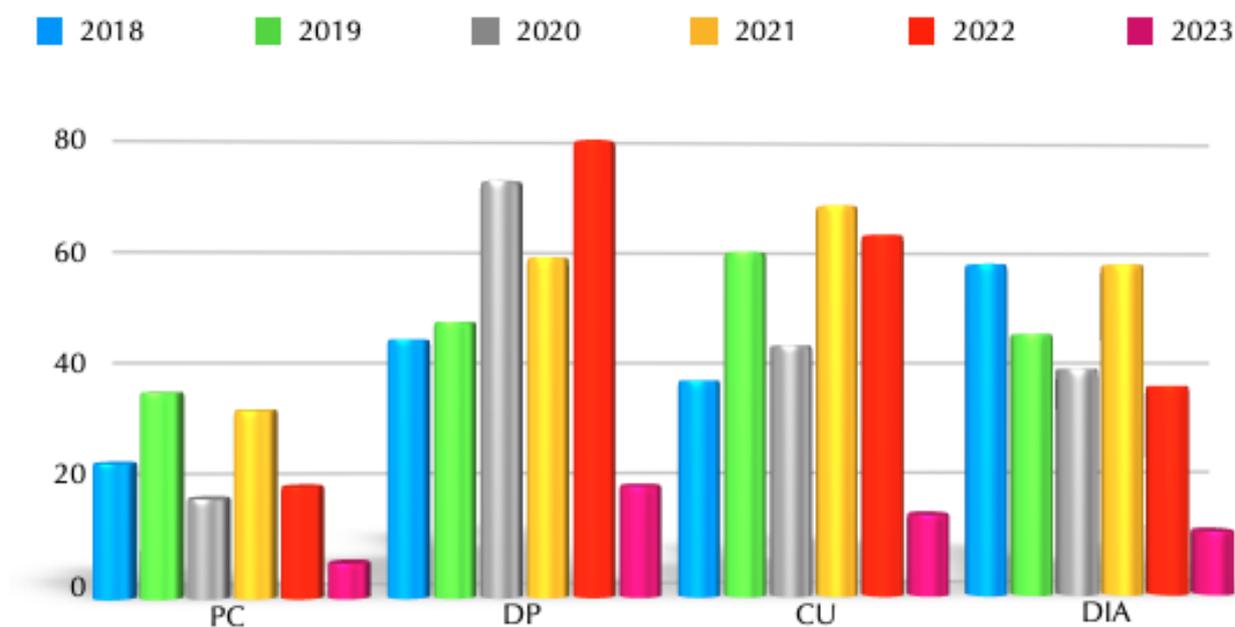
Valérie BRIOT  
Première Adjointe  
Chargée de l'Urbanisme

## Aménagement

### Urbanisme : bilan

Si les dépôts de Permis de construire et les Certificats d'Urbanisme sont en légères baisses, les Déclarations Préalables s'envolent en 2022,

comme vous pouvez le découvrir sur le graphique et le tableau ci-dessous (établis le 15 Mars 2022) :



	2018	2019	2020	2021	2022	2023
PC	23	35	17	32	19	6
DP	44	47	71	58	78	19
CU	37	59	43	67	62	14
DIA	57	45	39	57	36	11

Le nombre DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) qui était en progression au rythme de la vente des terrains de la tranche 3 de la ZAC, est en diminution assez nette.

Le constat de la hausse importante des Permis de Construire Modificatif reste malheureusement d'actualité avec toujours la même incidence sur le budget communal puisqu'au-delà du coût de l'instruction d'un Permis de construire, il faut ajouter celui du Permis de Construire modificatif...

Ci-après un tableau des différents tarifs appliqués, facturés à la commune :

TYPE DE DOSSIER	PRIX UNITAIRE
ATERP	145,38 €
CUB (opérationnel)	145,38 €
DP	254,51 €
PC	1 090,66 €
PC Maison Individuelle	363,51 €
PCMI Modificatif	145,38 €
Contrôle	63,54 €

La liste des différents dossiers déposés en Mairie ou de manière dématérialisée :

- **PC (Permis de construire)** pour des maisons individuelles, de la rénovation en collectif, et des bâtiments industriels,

- **DP (Déclaration préalable avant travaux)** : doit être déposée pour toutes les constructions inférieures à 20 m<sup>2</sup>, **mais également** pour toutes les modifications extérieures d'un bâtiment (ravalement de façades, changement de toitures, ouvertures nouvelles, modifications d'ouvertures, etc....) ainsi que

pour les clôtures de propriétés, les abris de jardins, etc.... ;

- **CU (Certificat d'urbanisme)** : envoyé par les notaires ;

- **DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)** : établie au moment de la vente d'un bien puisque la commune est soumise au droit de préemption urbain (DPU) pour toutes les zones U et AU.

Pour réaliser toutes vos démarches en ligne : [grandbesancon.fr/gnau](http://grandbesancon.fr/gnau)

Valérie BRIOT  
Première Adjointe  
Chargée de l'Urbanisme

## Urbanisme : Aménagement à Combe à la Vaux

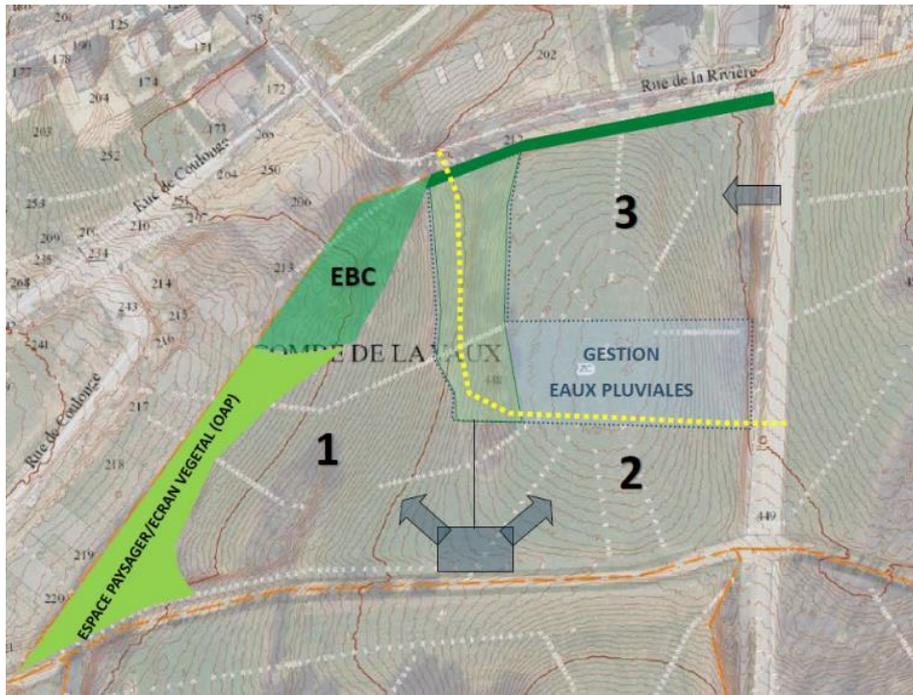


Début février, sur cet espace récemment acquis par la commune et identifié au Plan Local d'Urbanisme comme zone UE, pouvant accueillir des équipements collectifs, une pelleteuse à susciter l'interrogation d'un grand nombre de personnes.



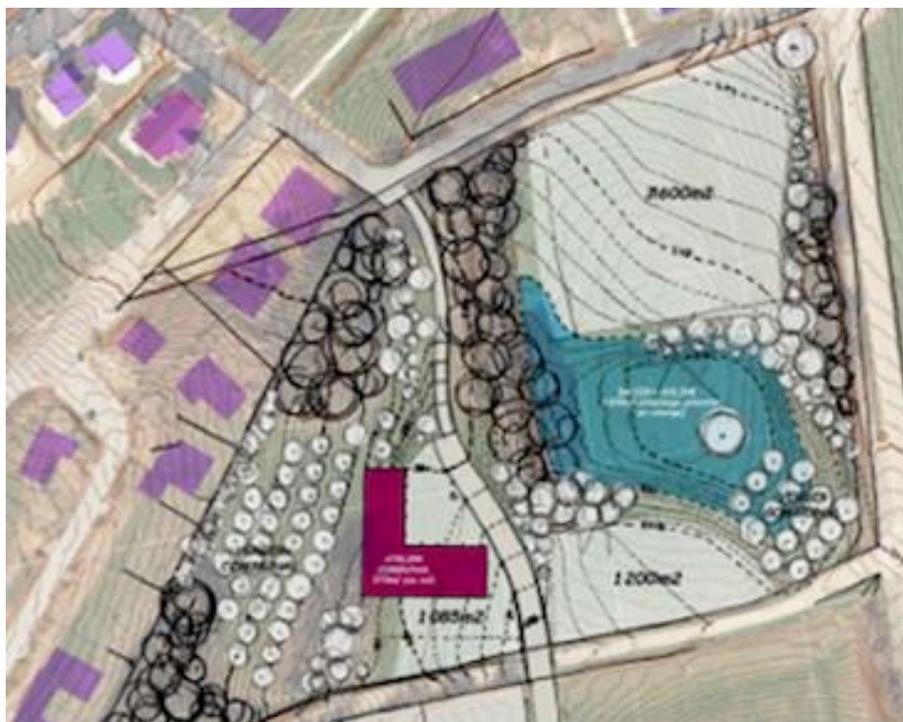
En effet, préalable à l'aménagement, des sondages archéologiques ont été entrepris par l'INRAP, ainsi que des études géotechniques. Une première ébauche d'aménagement global,

tenant compte des OAP (Opérations d'Aménagement Programmées) inscrites au PLU et des souhaits de la commune a été esquissée par Grand Besançon Métropole...



... qui **pourrait** ressembler à cela, sous toutes réserves des études à venir, de la topographie

du terrain et de l'implantation définitive de l'atelier municipal.



**ATTENTION : première esquisse, non définitive**

Valérie BRIOT  
Première Adjointe  
Chargée de l'Urbanisme

## Communiqués

# SIVOM : quelques actualités...

### LE GRAND 8 :

Dans le cadre du programme du Grand 8, nous avons accueilli le samedi 25 février dernier, à la Salle des Associations de Franois, la Compagnie Didascalie (Pommerit-le-Vicomte – 22) avec son spectacle « Et si tu dances » pour les enfants à partir de 4 ans.



SAISON 2022-23 **LE GRAND 8**  
8 mois de spectacles à voir [en famille]  
dans le Grand Besançon

**ET SI TU DANSES**  
Compagnie Didascalie

SAMEDI 25 FÉVRIER 2023 À 17H  
À Franois · Salle des associations  
4 rue de l'Église · 25770 Franois

 CÔTÉ COUR Scène conventionnée d'intérêt national Art, enfance, jeunesse

 Grand Besançon Métropole

En partenariat avec le SIVOM de Franois Serre-les-Sapins

Après un goûter offert par le SIVOM, les enfants et leurs accompagnateurs ont pu apprécier ce spectacle de danse de 30 minutes qui a fait le plein et ne pouvait plus accueillir de spectateurs !



### Suite de l'incendie au CCSL :

Nous sommes toujours en attente du rapport des experts, préalable indispensable à la désignation d'une maîtrise d'œuvre nous permettant de débuter les travaux.

L'incendie a eu lieu le 4 octobre 2022 et à ce jour, nous ne savons pas quand nous pourrions rouvrir au public de notre salle.

Nous travaillons activement à faire avancer les choses mais notre chemin est jonché d'obstacles auxquels nous ne pensions pas !

Valérie BRIOT  
Présidente  
SIVOM François Serre les Sapins



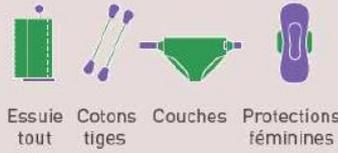
**Je les jette à la poubelle**

**LES LINGETTES À LA POUBELLE, C'EST ESSENTIEL !**



Y compris les lingettes portant la mention "biodégradables" ou "peuvent être jetées dans les toilettes"

Et cela s'applique à tous les déchets solides, en particulier :



**Quelques solutions alternatives aux lingettes**

Au quotidien, préférez...



**Je ne les jette pas dans les toilettes**

Les lingettes impactent...



le milieu naturel



Les lingettes peuvent y être rejetées lors de forts épisodes pluvieux

les installations d'assainissement non collectif



les égouts et stations d'épuration



en obstruant les canalisations et en provoquant des remontées d'eaux usées



en bouchant les pompes



en empêchant le bon fonctionnement des installations



en colmatant les grilles des installations



**Les frais de réparations ou de remplacement de ces équipements, ainsi que les frais d'intervention, sont répercutés sur le prix de l'eau payé par les habitants.**

FACTURE



# Défi Jeunes

**IMAGINE LES VILLES ET VILLAGES DE DEMAIN !**  
pour mieux vivre dans le Grand Besançon



# Imaginez les villes et villages **de demain** !

*Avis aux jeunes grand-bisontins !* Enfants, ados, jeunes adultes : Grand Besançon Métropole souhaite vous donner la parole et vous propose un défi créatif et collectif : **imaginer les villes et villages de demain pour mieux vivre sur notre territoire.**

Faites entendre votre voix à l'occasion de l'élaboration du **plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)**. Vous pourrez faire part de vos attentes, vos besoins et vos priorités pour les 15 prochaines années dans tous les domaines qui font notre quotidien : logement, travail, commerces, transports, environnement, loisirs, patrimoine...

Par l'intermédiaire de ce projet ludique, Grand Besançon Métropole veut vous sensibiliser à l'aménagement de l'espace et à l'avenir du territoire où vous vivez et dont vous serez demain les premiers acteurs.

Un vernissage ouvert aux élus et aux habitants du territoire **sera organisé le vendredi 12 mai 2023** (sous réserve) afin que les groupes participants puissent exprimer directement leurs points de vue et leurs attentes, à travers la présentation de leurs productions artistiques et créatives.



## En quoi consiste **le défi** ?

Réaliser une production artistique collective (ou plusieurs productions formant une œuvre collective), accompagnée d'un texte traduisant la démarche, les messages ou les interrogations que vous souhaitez adresser à travers votre création...

Les possibilités d'expression artistique sont larges :

- peinture, dessin, croquis, fresque, ... ;
- vidéo et audio (films, reportage, micro-trottoir) ;
- arts numériques (graphisme assisté par ordinateur, dessin vectoriel, ... ) ;
- sculpture, maquette ;
- poème, slam, chanson, saynète de théâtre ;
- expression culturelle
- etc.

## « Qui peut participer ? »



### **Du primaire (CM1) au post BAC !**

**Pour relever le Défi Jeunes, vous devez simplement :**

- avoir moins de 25 ans,
- habiter, étudier et/ou travailler dans le Grand Besançon,
- former un groupe avec d'autres jeunes.

**Les groupes peuvent se constituer :**

→ soit **librement**, de façon informelle

→ soit dans le cadre de **structures existantes** :

- Écoles primaires, collèges, lycées, établissements spécialisés (IME, ITEP...)
- Universités, écoles d'enseignement supérieur, instituts...
- Etablissements de formation professionnelle
- Structures périscolaires, extrascolaires ou d'accueil collectif de jeunes (MJC, maisons de quartier...)
- Associations...



### **Calendrier : de novembre 2022 à mai 2023 !**

- **de novembre au 15 janvier 2023** : ouverture des inscriptions pour participer au Défi Jeunes
- **de novembre 2022 au 30 avril 2023** : période ouverte pour la réalisation des productions artistiques et créatives par les groupes de jeunes inscrits

- **le vendredi 12 mai 2023** (sous réserve) : vernissage de l'exposition de présentation des contributions du Défi Jeunes



**Inscrivez-vous dès maintenant !**

**<https://plui.grandbesancon.fr/le-defi-jeunes/>**

Valérie BRIOT  
Première Adjointe  
Référente PLUI

# Rappels

## Permanence du service ADS (Autorisation du Droit des Sols)

Vous avez un projet de construction ou de travaux ? Vous avez besoin de réponses à des questions sur le dossier à constituer ou sur les règles du PLU ?

Un instructeur du service ADS (Autorisation du Droit des Sols) du Grand Besançon vous accueille à la permanence de secteur qui

peut se dérouler le mardi de 9h à 12h en mairie de Serre-les-Sapins pour préparer votre dossier d'autorisation.

Mais il est nécessaire de prendre rendez-vous au préalable en appelant au n° 03 81 61 51 22.

## Inscription liste téléphonique Viappel

La commune de Serre les Sapins possède un dispositif d'information et d'alerte par téléphone afin de vous avertir très rapidement et directement si vous êtes concerné(e) par un évènement.

Pour bénéficier gratuitement de ce service il suffit de le signaler et de communiquer votre numéro de téléphone au secrétariat de mairie.

## Objets perdus/trouvés

Vous avez perdu quelque chose et vous pensez que vous ne le retrouverez pas... N'hésitez pas à venir vérifier s'il n'a pas été ramené en mairie.

En effet, divers « petits trésors » sont conservés en mairie dans l'attente de retrouver leur propriétaire.

Et si, au contraire, vous avez trouvé un objet sur le territoire de notre commune, ayez le même réflexe et venez le déposer en mairie...

Divers objets s'y trouvent d'ores et déjà !!!

## Nouveau !

### Besoin d'un rendez-vous avec un élu ?

La permanence du mercredi soir, assurée par les adjoints, a été suspendue depuis quelques mois en raison de la crise sanitaire.

Une réflexion a été menée quant à son retour dans son ancienne formule car elle était peu fréquentée spontanément.

Cependant, il est important de vous permettre de rencontrer les élus. C'est pourquoi il est désormais possible de **prendre rendez-vous** pour le :

#### **Mercredi entre 18h00 et 19h00**

avec l'adjoint(e) compétent(e) qui pourra répondre à votre préoccupation.

Dans cette nouvelle configuration, un rendez-vous avec plusieurs adjoints pourra également être organisé.

Mais, pour obtenir un rendez-vous, vous devez **absolument** contacter le secrétariat de Mairie qui transmettra à l'élu concerné (*il n'y a plus de permanence systématique*) :

- Par téléphone : 03 81 59 06 11 aux heures d'ouverture du secrétariat
- Ou par courriel : [mairie.serre.les.sapins@orange.fr](mailto:mairie.serre.les.sapins@orange.fr)

# Informations pratiques

## Secrétariat de mairie de Serre les Sapins

16 rue de la Machotte

Horaires d'ouverture au public :  
Tous les matins, du lundi au samedi inclus,  
De 8 heures à 12 heures

Téléphone : 03 81 59 06 11  
Télécopie : 03 81 59 91 41  
Courriel : [mairie.serre.les.sapins@orange.fr](mailto:mairie.serre.les.sapins@orange.fr)

## Site internet

<https://www.serre-les-sapins.fr>

## Horaires d'ouverture des déchetteries

### Déchetterie de Pirey

Chemin des Montboucons – 25480 Pirey (à côté du stand de tir de Pirey, sur la RD 75)  
Téléphone : 03 81 88 74 08

Jours d'ouverture	<b>Période hiver</b>	<b>Période été</b>
	1 <sup>er</sup> novembre au 28/29 février	1 <sup>er</sup> mars au 31 octobre
<b>Lundi au vendredi</b>	8h30 -12h20 13h30 -16h50	8h30 -12h20 13h30 -16h50
<b>Samedi</b>	8h30 – 12h20 13h30 – 16h50	8h30 – 12h20 13h30 – 17h50

### Déchetterie des Tilleroyes

43 rue Thomas Edison – 25000 Besançon  
Téléphone : 03 81 41 33 44

Jours d'ouverture	<b>Période hiver</b>	<b>Période été</b>
	1 <sup>er</sup> novembre au 28/29 février	1 <sup>er</sup> mars au 31 octobre
<b>Lundi au vendredi</b>	8h30 -12h20 13h30 -16h50	8h30 -12h20 13h30 -16h50
<b>Samedi</b>	8h30 -12h20 13h30 -16h50	8h30 -12h20 13h30 -17h50
<b>Dimanche</b>	8h30 – 12h20	8h30 – 12h20